



Survol des avantages sociaux des retraités

Comité permanent sur les régimes d'assurance

avril 2010

ISBN : 978-1-55471-560-2

English on reverse side

BULLETIN SPÉCIAL

Comme vous le savez probablement, certaines pharmacies demandent aux clients de la Croix Bleue Medavie de payer plus que leur quote-part ou refusent carrément leur carte de paiement direct.

À la demande du Comité permanent sur les régimes d'assurance (CPRA), la Croix Bleue Medavie a rencontré le CPRA pour discuter des questions relatives à la négociation de nouvelles ententes entre la Croix Bleue Medavie et les pharmacies du Canada atlantique.

Le CPRA reconnaît que les ententes avec les pharmacies aident à maîtriser les coûts des médicaments plus les frais associés et que cela est profitable pour le régime et ses participants, mais sa principale préoccupation est l'impact de ces négociations sur les employés et retraités participant au régime.

Nous vous demandons de signaler à la Croix Bleue Medavie (1-800-667-4511) tout refus d'accepter votre carte de paiement direct ou toute demande de payer plus que votre quote-part. Voici des solutions :

- 1) Transfert de vos prescriptions :** Il peut être difficile ou même impossible pour vous de payer le coût de vos médicaments, puis d'attendre pour un remboursement. Vous pouvez faire transférer la plupart de vos prescriptions actuelles sans frais à une pharmacie qui acceptera votre carte de paiement direct. Il suffit d'avertir votre pharmacie de votre intention de transférer vos prescriptions, puis de demander à votre nouvelle pharmacie de faire le transfert.
- 2) Remboursement :** Si vous décidez de continuer à faire remplir vos prescriptions par une pharmacie qui n'accepte pas votre carte de paiement direct, il se peut que la pharmacie vous facture plus que le montant autorisé en vertu de l'entente avec les pharmacies. La Croix Bleue Medavie traitera votre demande de remboursement pour tout le montant sauf votre quote-part de 15 \$, mais cela fait augmenter les coûts pour notre régime. Si vous n'avez pas accès à un bureau de paiement rapide, vous pouvez obtenir votre remboursement plus rapidement en vous inscrivant pour le dépôt direct sur le site Web ou en composant le numéro 1-800-667-4511. Pour une mise à jour, visitez le site Web www.medavie.bluecross.ca – *Nouvelles sur les pharmacies*, ou composez le 1-800-667-4511.

ENTENTE CONCLUE

Le 25 mars, une entente a été conclue avec les pharmacies suivantes qui continueront d'accepter la carte de paiement direct :

- Costco
- Guardian
- Pharmacies indépendantes du N.-B.
- Jean Coutu
- The Medicine Shoppe
- Meditrust, Saint John
- Walmart
- Shoppers Drug Mart (entente provisoire)

La Croix Bleue Medavie continue de négocier avec les autres pharmacies afin de pouvoir les ajouter à cette liste dans un avenir rapproché.

NÉGOCIATIONS EN COURS

Au 25 mars, la Croix Bleue Medavie était en train de négocier un nouveau contrat avec les pharmacies suivantes:

- Atlantic Superstore (Loblaw Companies Ltd.)
- Lawtons
- PharmaChoice
- Pharmasave
- Sobeys
- Zellers

Ces pharmacies devraient accepter la carte de paiement direct durant les négociations. Toutefois, leur participation continue variera en fonction du résultat des négociations.